



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Anderlecht
Service de l'Urbanisme
Monsieur Geoffrey De Latte
Rue Van Lint, 6
B - 1070 BRUXELLES

V/Réf. : // (corr. : Geoffrey De Latte)

N/Réf. : AA/GM/AND20308_696_PU_Démosthène_103

Bruxelles, le 12/09/2022

Annexe : //

Objet : ANDERLECHT. Rue Démosthène, 103

Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation d'un appartement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, remplacement des menuiseries en aluminium par du PVC blanc et installation d'une porte sectionale (mise en conformité)

Avis de la CRMS

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 17/08/2022, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 07/09/2022.



Bien concerné par la demande, état avant et après travaux (photos © Streetview)



Implantation du bien (© Brugis)

La demande concerne la maison située 103, rue Démosthène, comprise dans la zone de protection du parc Forestier.

Selon la CRMS, les interventions consignées dans demande sont sans incidences patrimoniales négatives sur le site classé qui fait face à l'immeuble et n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; ndeswaef@urban.brussels ; acoppieters@urban.brussels ;
kbogaerts@urban.brussels ; ahanson@urban.brussels ; urbanisme@anderlecht.brussels ; gdelatte@anderlecht.brussels ;
crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels